
N° 95-0218 - Désignation d'un représentant au sein de l'association Opéra de Lyon - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service des gestions externes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'association Opéra de Lyon a pour objet la promotion de l'opéra de Lyon, par la création, la production, l'organisation, l'exploitation, la gestion et la formation à Lyon, en France et à l'étranger de toutes activités lyriques, musicales, chorégraphiques et théâtrales et plus généralement de toutes activités artistiques et culturelles.

Cette association se compose de membres de droit et de membres qualifiés. La communauté urbaine de Lyon est membre de droit du conseil d'administration et doit être, à ce titre, représentée par un élu ;

B - Propose de désigner le représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de l'association Opéra de Lyon ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Claude Pillonel en tant que représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de l'association Opéra de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,